

Dr. Ulrich

Office fédéral de la statistique

Espace. de l'Europe 10

2010 Neuchâtel

Brigue, le 5 août 2021

Demandes restées sans réponse au secrétariat de codage de l'OFS

Cher Monsieur Ulrich

En tant que membre du conseil d'administration de la «*Société Suisse de Codage Médical SSCM*», nous représentons les intérêts de nos membres pour une mise en œuvre uniforme du codage médical en Suisse.

Vous trouvez plus d'informations sur notre association et sur le conseil d'administration à <http://www.sgmc-sscm.ch/>.

Nous vous avons déjà écrit en 2016 au sujet de la situation insatisfaisante du secrétariat de codage. Malheureusement, rien n'a changé à ce jour et la situation n'a fait qu'empirer.

Le sujet du codage médical, contrairement aux mathématiques, par exemple, n'est pas une science exacte et nécessite une expertise, des directives de codage claires et une communication et des spécifications précises et compréhensibles dans des cas individuels.

Étant donné que dans notre domaine de compétence (le certificat fédéral de spécialiste a été lancé en 2008 en coopération avec l'Office fédéral de l'enseignement et de la formation professionnels), certaines questions sur la manière de traiter les cas individuels doivent être résolues encore et encore, il est nécessaire de disposer d'un organe clairement compétent à cet effet.

Le secrétariat de codage du département de la Santé de l'Office Fédéral de la Statistique (OFS) est chargé de cette tâche. Les objectifs de ce point sont, entre autres, l'évaluation des incohérences de codage et la clarification des ambiguïtés dans les lignes directrices de codage.

Au vu de la situation actuelle, nous tenons à souligner à quel point il est important pour nous d'avoir un personnel qualifié et complet du secrétariat de codage.

Nos quelque 500 membres et tous les hôpitaux de soins aigus dans toute la Suisse qui facturent selon SwissDRG, TARPSY et à l'avenir ST-Reha, ainsi que les assureurs, dépendent de la mise en œuvre rapide et cohérente des objectifs susmentionnés. Nos membres se posent régulièrement des questions sur le travail opérationnel de nos adhérents, la réalité clinique en médecine, les réglementations et les classifications (CIM/CHOP) ne pouvant être coordonnées de manière cohérente entre elles.

L'équipe du secrétariat de codage essaie de traiter les demandes dans le cadre des ressources disponibles. Les employés atteignent apparemment leurs limites quantitativement avec les ressources humaines rares.

Le secrétariat de codage semble manquer de personnel depuis des années.

Nous avons lancé une enquête auprès des hôpitaux pour avoir une idée du nombre de demandes de codage sans réponse. Au total, 30 hôpitaux ont participé à l'enquête. Certains hôpitaux ont signalé qu'ils n'envoyaient plus de cas à l'OFS.

329 dossiers sont ouverts. Dont 3 de l'année 2016, 11 de l'année 2017, 51 de l'année 2018 et 144 de l'année 2019. En 2020 il y aura 116 cas et en 2021 jusqu'à maintenant 4 cas. Le montant total des revenus convertis de tous les cas ouverts s'élève à plus de CHF 4,6 millions pour les hôpitaux concernés. De plus, certains hôpitaux ont écrit qu'ils avaient plusieurs cas ouverts similaires, ce qui augmente à nouveau l'encours.

L'amélioration est urgente ici. Les hôpitaux et les assureurs dépendent du traitement rapide et compétent des demandes de renseignements.

Nous pensons également que les ressources seraient mieux utilisées si ces réponses étaient rendues publiques. Cela peut être analogue au service médical des compagnies d'assurance maladie en Allemagne (MDK). De cette façon, la duplication peut être évitée.

Nous serions ravis que l'OFS reconnaisse l'importance du cabinet pour les hôpitaux de soins aigus et les assureurs suisses et prenne ici les mesures appropriées.

Nous attendons vos commentaires avec impatience et vous proposons de discuter avec vous pour un rendez-vous.

au nom du conseil d'administration,

Daniela Hager

Présidente SGMC-SSCM

Société Suisse de Codage Médical

Copie à : Mme Levy, M. D'Angelo